

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 18 JUIN 2020

2020 - 48 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt, le Jeudi 18 juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 11 juin 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 14

Votants : 14

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (a quitté la séance en cours)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (a quitté la séance en cours)

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LOUËR

Affichage le 19 juin 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200618-2020-48-
DE
Date de réception préfecture :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Considérant les besoins nouveaux qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget ou l'ajustement de crédits déjà votés suite à l'annulation ou le report de certains projets, qui font apparaître, en dépenses et en recettes, un total de + 91 333.34 euros avec :

- en section de fonctionnement :+ 45 666.67 euros
- en section d'investissement :+ 45 666.67 euros

Les principales caractéristiques de ce projet de décision modificative sont les suivantes :

Désignation	Nature	Section	Chapitre	Compte	Montant initial 2020	Ajustement	Montant ajusté
Subvention de fonctionnement	D	F	011	6574	108 000,00 €	7 000,00 €	115 000,00 €
Dépenses imprévues	D	F	022	022	100 000,00 €	-7 000,00 €	93 000,00 €
Amortissement subv autres	D	I	040	13918	0,00 €	45 666,67 €	45 666,67 €
Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	R	F	042	777	10 800,00 €	45 666,67 €	56 466,67 €
Virement à la section d'investissement	D	F	023	023	10 023 238,98 €	45 666,67 €	10 068 905,65 €
Virement de la section de fonctionnement	R	I	021	021	10 023 238,98 €	45 666,67 €	10 068 905,65 €

Le Comité décide, à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°1 au budget principal afin de permettre un ajustement des crédits.

Le Président,
Bernard CLOUET

